

## APPEL A PROJETS

### Street Art Avenue©

Réalisation d'œuvres d'art urbain et d'ateliers de médiation

sur le canal Saint-Denis

**STREET  
ART  
AVENUE**  
Canal Saint-Denis

Le Conseil Départemental de la  
Seine-Saint-Denis



L'Office du Tourisme Intercommunal Grand  
Paris



Plaine Commune



La Ville d'Aubervilliers



La Ville de Paris



## SOMMAIRE

<b>CONTEXTE DE L'APPEL À PROJET</b>	<b>2</b>
Contexte	2
Le canal Saint-Denis	2
<b>PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJET</b>	<b>3</b>
2.1 Le projet Street Art Avenue	3
2.2 Les enjeux	4
<b>OBJET DE LA COMMANDE</b>	<b>4</b>
3.1 Conditions générales de la commande d'oeuvres murales	4
3.1.1 Choix du lieu à investir	5
3.1.2 Techniques d'expression	5
3.1.3 Participation aux réunions de travail et à la communication du projet	5
3.1.4 Respect de l'environnement et de la biodiversité du canal	5
3.1.5 Jury et critères d'évaluation des projets	6
3.1.6 Dossier de candidature	6
3.1.7 Conditions financières	7
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXES : FICHES DE LOTS</b>	<b>9</b>

# 1. CONTEXTE DE L'APPEL À PROJET

## 1.1 Contexte

Le projet Street Art Avenue© s'inscrit au cœur du territoire de **Plaine Commune, constitué de 9 communes de la Seine-Saint-Denis** : Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains et Villetaneuse. Il concerne également le nord-est parisien et en particulier la zone de la Villette.

Les villes du territoire, d'une grande richesse et diversité culturelle, sont marquées par la **jeunesse de leur population** dont une part importante est issue des **classes populaires** et des **mouvements migratoires** - à hauteur de plus de 143 nationalités.

Le territoire possède un **patrimoine d'une grande richesse**. Certains éléments sont mondialement connus (basilique de Saint-Denis, marché aux Puces de Saint-Ouen, Stade de France...), d'autres moins : la Cité du cinéma, les cités jardins, le patrimoine agricole, industriel, les richesses fluviales (la Seine et le canal Saint-Denis)...

**De nombreux festivals rythment la vie culturelle** : Villes des Musiques du Monde, Métis, Banlieues Bleues, le festival de Saint-Denis... Les **équipements culturels** sont nombreux (Académie Fratellini, théâtre équestre Zingaro ...) ainsi que les **friches culturelles**, les lieux alternatifs, les résidences d'artistes (le 6B, Mains d'œuvres, Les Laboratoires d'Aubervilliers, Villa mais d'ici...).

Ces villes sont ainsi depuis longtemps reconnues comme des **laboratoires artistiques**, y compris **dans le champ des cultures urbaines**. A l'échelle plus étendue de la Seine-Saint-Denis, le mouvement du muralisme apparaît il y a une trentaine d'années. L'émergence de ces pratiques artistiques, qualifiée de « Street Art », peuvent se lire comme une réaction spontanée à la recomposition d'un paysage urbain marqué par son histoire industrielle, comme le versant artistique d'une reconquête de l'espace public.

C'est dans ce contexte que Plaine Commune a été identifiée comme « **Territoire de la Culture et de la Création** », au sein du Grand Paris, dans le cadre du contrat de développement territorial signé avec l'Etat en 2014.

## 1.2 Le canal Saint-Denis

**Le canal Saint-Denis constitue un élément structurant de Plaine Commune** à plusieurs niveaux.

Construit afin de relier le canal de l'Ourcq à la Seine par ses activités économiques, il est un **marqueur fort de l'identité industrielle du territoire** et continue à être le lieu de **flux économiques**. A l'origine de cette construction se trouvait également la volonté de créer une passerelle entre Paris et le centre-ville de Saint-Denis et de sa basilique. **Lieu de communication entre les territoires**, le canal relie Saint-Denis à Paris via Aubervilliers et contribue à assurer une passerelle durable entre Paris et les villes limitrophes.

Espace paysager remarquable visuellement, le canal présente aussi une **dimension poétique**, incitant à la flânerie et à une forme de rêverie. Il modifie notre façon d'appréhender la ville, véritable respiration dans le paysage urbain. Aujourd'hui, le canal concilie donc de **multiples usages : portuaires et économiques, loisirs et détente**. A ce titre, on notera que la véloroute Paris Londres et l'itinéraire « La Seine à vélo », longent tous deux le canal Saint-Denis. De

même, le chemin de Compostelle pratiqué par des pèlerins mais aussi par de simples randonneurs, longe le canal au niveau d'Aubervilliers et de Saint-Denis.

**Dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le canal Saint-Denis va jouer un rôle stratégique** dans la mesure où il va relier les équipements olympiques parisiens à ceux de Plaine Commune, à savoir 4 sites olympiques (dont le Stade de France et la piscine olympique qui sera construite à cet effet), le village olympique (accueil de 17 000 athlètes) et 16 sites d'entraînement. A ce titre, la Street Art Avenue fait partie des projets phares de la convention sur « Les Jeux Olympiques et Paralympiques, accélérateurs de rapprochement entre Paris et la Seine-Saint-Denis », signée le 23 juin 2016.

Au regard de ces enjeux, **une politique d'aménagement urbain** vise à rendre l'usage des berges encore plus agréable pour les habitants, salariés, usagers et promeneurs : projets d'aménagement de nouveaux tronçons de pistes cyclables, de renforcement du transport de passagers (navettes fluviales...), de développement des pratiques sportives et festives sur le canal et ses abords. Le travail sur la gestion écologique du canal sera poursuivi.

Le projet de la Street Art Avenue s'inscrit au sein du territoire, par la valorisation des cultures urbaines et de l'art dans l'espace public.

## **2. PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJET**

### **2.1 Le projet Street Art Avenue©**

L'Office de Tourisme Intercommunal, les villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers, Plaine Commune, en partenariat avec le Département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris, poursuivent conjointement le projet Street Art Avenue pour sa cinquième édition.

**Ce projet a déjà permis de créer entre La Villette, Aubervilliers et la Porte de Paris à Saint-Denis une Street Art Avenue© s'étendant sur 5 kilomètres de berges le long du canal.** Une quinzaine d'œuvres ont été réalisées par une trentaine d'artistes et de collectifs (Guate Mao, Jungle, Marko 93, Zdey, Zest, Case MacClaim, Fabio Petani, Roid, ...), sur une grande diversité de lieux (silos d'usine, piliers d'autoroutes, quais, maison éclusière...). La Street Art Avenue complète et intègre le parcours Aucwin, créé par des artistes du 6B en 2015 : il relie ce lieu culturel au Stade de France.

**L'appropriation de la Street Art Avenue© par les habitants et l'implication de ces derniers constituent une dimension importante du projet**, qui se traduit par la proposition aux habitants et aux touristes de visites guidées, de croisières fluviales commentées... Depuis 2017 des parcours d'éducation artistique et culturelle sont menés avec des établissements scolaires, en partenariat avec des médiathèques et des centres de loisirs. Ce travail sera poursuivi et renforcé en 2020 et 2021 en élargissant le spectre partenarial : établissements scolaires intercommunaux, maisons de quartier.

Pour plus d'informations sur le projet et les œuvres réalisées :

<http://www.tourisme-plainecommune-paris.com/>

## 2.2 Les enjeux

Projet combinant une **dimension artistique et culturelle** avec une **dimension de développement local**, la Street Art Avenue développe plusieurs objectifs :

- 1. Amélioration du cadre de vie et développement des circulations douces :** Améliorer le cadre de vie des habitants en y installant des œuvres d'art dans l'espace public. Mettre en place des démarches inclusives et participatives. Favoriser une réappropriation de cet espace par les habitants, les salariés, les inciter à de nouvelles pratiques : marche, vélo, balades, loisirs sportifs ... Valoriser l'image des entreprises installées le long du canal. Contribuer à changer le regard sur cet espace de vie.
- 2. Contribution au développement touristique et à la mobilité Paris > Aubervilliers > Saint Denis :** Faire du canal Saint-Denis un lieu de promenade et de découverte pour les habitants, les Parisiens, les Franciliens et les touristes.
- 3. Rayonnement culturel et artistique dans l'espace public :** Familiariser à la fréquentation d'œuvres artistiques et à leur processus de création. Permettre à la fois des artistes locaux émergents de se faire connaître (les accompagner dans leur professionnalisation) et à des artistes d'envergure internationale de s'approprier un contexte urbain riche de sens et en pleine mutation. Améliorer l'attractivité du territoire par des propositions artistiques originales et de qualité.

## 3. OBJET DE LA COMMANDE

La présente commande consiste à concevoir et réaliser une œuvre murale pour des sites proposés en annexe.

### 3.1 Conditions générales de la commande d'œuvres murales

L'intervention artistique, originale et in situ, doit s'inscrire dans le contexte culturel et patrimonial de Plaine Commune, doit tenir compte de l'environnement immédiat (paysage naturel, industriel et urbain du canal), de ses usages actuels et à venir.

Les questions des droits d'auteur, de rémunération et d'entretien sont traitées dans le cadre de la convention établie entre l'Office de Tourisme Intercommunal Grand Paris et l'artiste ou le collectif d'artistes, une fois le projet sélectionné par le jury.

Les organisateurs travailleront avec un conseil artistique extérieur qui travaillera en lien étroit avec les artistes retenus.

#### 3.1.1 Choix du lieu à investir

L'artiste ou le collectif d'artistes peut soumettre une ou plusieurs propositions artistiques pour un ou plusieurs lieux proposés. **Certains lieux présentent des caractéristiques spécifiques que le dossier de candidature devra impérativement prendre en compte.** Les espaces à investir sont des espaces passants.

Pour les détails de ces différents lieux, voir **fiches de lots n°1 à 4 en Annexe.**

Photos complémentaires des lieux : [cliquez ici](#)

### ***3.1.2 Techniques d'expression***

L'artiste ou le collectif d'artistes est libre de recourir aux techniques d'expression de son choix, sous réserve que cette technique soit adaptée au support investi. Si la méthode du collage est choisie, l'œuvre devra impérativement être vernie afin d'être pérenne.

Il est demandé à l'artiste ou au collectif d'artiste d'apposer la mention « Street Art Avenue » à l'œuvre afin d'identifier le parcours « Street Art Avenue » et l'année de réalisation (2021)

### ***3.1.3 Participation aux réunions de travail et à la communication du projet***

L'artiste ou le collectif d'artistes retenus s'engagent à échanger avec les organisateurs sur les questions de communication autour du projet et à s'inscrire dans la continuité de la ligne directrice retenue par Street Art Avenue®.

Le nom de l'artiste ou du collectif d'artistes dont la proposition est retenue sera systématiquement apposé (copyright) sur les supports de diffusion.

Si l'artiste ou le collectif d'artistes mentionne sur ses propres outils de communication l'œuvre qu'il a réalisée dans le cadre de la Street Art Avenue, il devra impérativement mentionner le nom du projet et les porteurs du projet.

### ***3.1.4 Respect de l'environnement et de la biodiversité du canal***

L'artiste ou le collectif d'artistes veille à utiliser des produits respectueux de l'environnement. L'artiste ou le collectif d'artistes est également tenu de respecter le lieu de l'intervention artistique et ses alentours et de laisser le site propre au terme de l'intervention.

Le commanditaire se tient à disposition de l'artiste ou du collectif d'artistes pour faciliter cette demande et faire le lien si besoin avec les services concernés des villes ou de Plaine Commune.

Dans le cadre de la loi sur l'eau, les artistes devront prendre toutes les mesures nécessaires pour ne rien rejeter (peinture, solvant...) dans le canal sous peine de poursuites. De plus, les matériels utilisés ne devront en aucun cas être nettoyés dans le canal.

### 3.1.5 Jury et critères d'évaluation des projets

Un jury composé des partenaires du projet examine l'ensemble des projets et sélectionne les propositions artistiques.

Les critères d'évaluation des projets sont les suivants :

- Capacité à s'intégrer au sein d'un parcours d'art urbain.
- Capacité à considérer le site environnant du lieu choisi pour la proposition artistique.
- Qualité et originalité de la proposition artistique, capacité à « interpeller » les passants, susciter leur curiosité. Un contact avec le public et de la médiation en direct au moment de la création de l'œuvre seront très appréciés par le jury.
- Prix de la prestation en adéquation avec le budget prévu pour le site choisi.
- Capacité à prendre en compte les contraintes de sécurité pour les publics de la conception à la réalisation de l'œuvre.
- Capacité à prendre en compte les caractéristiques spécifiques à certains lieux (**voir détails des fiches de lot n°1 à 4 en Annexes**). Par exemple : nature du support à investir pouvant nécessiter l'usage de techniques particulières, éventuelles activités environnantes etc. ...
- Composition des équipes projets : des rencontres entre artistes du territoire de Plaine Commune et artistes extérieurs sont les bienvenues.

### 3.1.6 Dossier de candidature

Les éléments attendus dans le dossier de candidature sont à remplir via le formulaire en ligne suivant :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfs813cgbhq5CB3FcobuoYu1dc7FuNPGVQohsIYx7R5cAQ9QQ/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfs813cgbhq5CB3FcobuoYu1dc7FuNPGVQohsIYx7R5cAQ9QQ/viewform?usp=sf_link)

ainsi que :

- Un devis global détaillé (hors matériel d'élévation) : honoraires, coûts techniques et matériels avec le numéro d'enregistrement à la maison des artistes, SIRET ou numéro auto-entrepreneur et en précisant s'il y a assujettissement à la TVA ou non. **Ce devis doit correspondre au budget alloué par site (voir Fiches de lots n°1 à 4 en Annexes)**

L'artiste ou le collectif d'artistes s'engage à réaliser l'œuvre présentée dans son dossier de candidature et retenue par le jury.

### 3.1.7 Conditions financières

L'artiste ou le collectif d'artiste est rémunéré sur la base du montant indiqué dans le devis du dossier de candidature (devis, voir point 3.1.6 « Dossier de candidature »). Ce montant est finalisé et contractualisé dans le cadre de la convention négociée entre l'Office de Tourisme Intercommunal et l'artiste ou le collectif d'artistes une fois le projet sélectionné.

Cette rémunération est remise sous forme d'une enveloppe globale au candidat retenu, qui en gère les différentes allocations. Le commanditaire ne gère pas la commande et la livraison des matériels (peinture, bombes aérosols ...) sauf exception dû à l'éloignement de l'artiste. Le commanditaire ne gère pas la restauration des équipes. Le commanditaire prend à sa charge et organise la location du matériel d'élévation afin d'en mutualiser les coûts.

## 4. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- réponse attendue au plus tard le 27 novembre 0H00
- Annonce de la sélection établie par le Comité de sélection à partir de la semaine de la 1ere semaine de février
- Réalisation des œuvres : **printemps 2021** selon les endroits et les caractéristiques spécifiques de la proposition artistique et/ou du lieu investi
- Le WE du 4 et 5 avril aura lieu l'**Auber graffiti show** rue Pierre Larousse à Aubervilliers. Les artistes participant à la Street Art Avenue phase V seront invités à un moment convivial lors de cette journée.
- Lancement d'un éventuel événement à destination des médias : **printemps 2021**

Les dossiers de candidatures sont à envoyer par mail à l'adresse [streetart@plainecommunetourisme.com](mailto:streetart@plainecommunetourisme.com)

**Le 27 novembre au plus tard à minuit**

Pour des renseignements complémentaires, contacter Sébastien LIS  
[streetart@plainecommunetourisme.com](mailto:streetart@plainecommunetourisme.com)

## 5. ANNEXES : FICHES DE LOTS

Les fiches de lots n°1 à 4 correspondent aux sites qui font partie de la commande d'œuvres murales.

Ensemble de photos des sites disponibles sur :

<https://drive.google.com/drive/folders/1tEudD4H68cMrI9kpuoET-AYMZMQ7pRA?usp=sharing>